



PV Commission des Coupes et Championnats

Réunion du 06 Janvier 2022

☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆

Président de la Commission : M. LORGEUX Pascal

Présents(e) :

Mme CHABANCE Marie-Claude

MM. AUGENDRE Stéphane - GAUTIER Gérard - GONZALES Robert - THOUVENOT Jean-François

Excusés :

MM. - DHORBAIT Christian - CLOUVET Jean-Claude - MICHOUX Johan

Assiste :

Mme GUILBAUDAUD. Sylvie (Administrative)

Pour tout changement de date, heure, de match des frais de dossier seront applicables (se conférer aux tarifs 2021/2022)

☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆

Forfait hors délais :

Championnat U18 D1 Poule Unique.

N° du match : 23947590 : Bourges Port. AS (1) – St Amand AS (1)

du 05/01/2022

Match non joué.

La Commission :

Jugeant sur le fond et en première instance,

Considérant que l'article 24.1 des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts dispose que « tout club déclarant forfait doit prévenir le service compétitions de la Ligue Centre-Val de Loire ou du District concerné, par courriel, avant le vendredi 12h00 pour une rencontre ayant lieu le week-end ou 48h00 avant pour un match ayant lieu en semaine. »,

Considérant le courriel du club de l'**AS St Amand**, du 04/01/2022 à 12h52 déclarant le forfait de son équipe,

Par ces motifs :

Décide de donner match perdu par forfait à **l'AS St Amand (1)** (0 – 3 et –1 point) pour en reporter le bénéfice à **l'AS Bourges Portugais (1)** (3 – 0 et 3 points), en application de l'article 6.1.f. des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts,

Considérant les tarifs applicables au titre de la saison 2021/2022 tels qu'ils ont été adoptés par le Comité de Direction du District,

Inflige une amende de **55 €** au club de **l'AS St Amand**, conformément aux dispositions de l'article 24.3 des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts.

☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆

Forfait par avance dans les délais :

<p>Critérium U13 D2- Poule D N° du match : 23964112 : St Amand AS (3) – Bges Just/Av La Septaine (1) du 08/01/2022</p>
--

La Commission :

Jugeant sur le fond et en première instance,

Considérant que l'article 24.1 des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts dispose que « tout club déclarant forfait doit prévenir le service compétitions de la Ligue Centre-Val de Loire ou du District concerné, par courriel, avant le vendredi 12h00 pour une rencontre ayant lieu le week-end ou 48h00 avant pour un match ayant lieu en semaine. »,

Considérant la correspondance du club de **Bourges Justices ES**, du 04/01/2022 à 16h10 déclarant le forfait de son équipe,

Par ces motifs :

Décide de donner match perdu par forfait à **l'Ent. Bourges Justices/Av La Septaine (1)** (0 – 3 et – 1 point) pour en reporter le bénéfice à **l'AS St Amand (3)** (3 – 0 et 3 points), en application de l'article 6.1.f. des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts,

Considérant les tarifs applicables au titre de la saison 2021/2022 tels qu'ils ont été adoptés par le Comité de Direction,

Inflige une amende de **18 €** au club de **Bourges Justices ES**, club support de **l'Ent. Bourges Justices/Av La Septaine (1)**, conformément aux dispositions de l'article 24.3 des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts.

☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆

**TABLEAU PREVISIONNEL DES MONTEES ET DESCENTES DES CHAMPIONNATS
DEPARTEMENTAUX**

à l'issue de la saison 2021/2022 présenté pour validation au prochain Comité Directeur.

DESCENTE DE LIGUE	0	1	2	3	4	5	6	7
Montée de D1 en régional	2	2	2	2	2	2	2	2
Descente de D1 en D2	3	4	5	6	7	8	9	10
Montée de D2 en D1	4	4	4	4	4	4	4	4
Descente de D2 en D3	5	6	7	8	9	10	11	12
Montée de D3 en D2	6	6	6	6	6	6	6	6
Descente de D3 en D4	4	5	6	7	8	9	10	11
Montée de D4 en D3	8	8	8	8	8	8	8	8

Mise à jour le 21/12/2021

Départemental 2 :

- 05 descentes ==> 2 descentes par poule + un des 10^{ème} (classement Fair-Play)
- 07 descentes ==> 3 descentes par poule + un des 9^{ème} (classement Fair-Play)
- 09 descentes ==> 4 descentes par poule + un des 8^{ème} (classement Fair-Play)
- 11 descentes ==> 5 descentes par poule + un des 7^{ème} (classement Fair-Play)

Départemental 3 :

- 04 descentes ==> 1 descente par poule + 11^{ème} (poule B)
- 05 descentes ==> 1 descente par poule + 11^{ème} (poule B et 10^{ème} poule C)
- 07 descentes ==> 2 descentes par poule + 10^{ème} (poule B)
- 08 descentes ==> 2 descentes par poule + 10^{ème} (poule B) et 9^{ème} poule B ou C

(classement Fair-Play)

10 descentes ==> 3 descentes par poule + 9^{ème} (poule B)

☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆

Les décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Sportive et Autres dans les conditions de forme et de délai, conformément aux articles 188 et 190 des RG de la FFF. Compte tenu des impératifs liés au déroulement des compétitions et de l'équité sportive, la Commission décide de lever l'effet suspensif lié à un éventuel appel.

**Le Président
de la Commission,**



Pascal LORGEUX

**Le Secrétaire
de la Commission,**



Gérard GAUTIER